

REUNION DU 25 FEVRIER 2016

Date de convocation : Le vingt-cinq février deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

17/02/2016

Date d'affichage : 22/01/16

Nombre de Conseillers : Etaient présents :

En exercice : 55 **J QUETIER, M JEAN, E AUBERT, O OSMONT,**

Présents : 41 **C JORET, D LACOTTE, J SANTINI, R DROUET, P CONTENTIN, A HEBERT, S VOISIN, S MARAIS, S MICHEL, A HASLEY, A MARIE, D CORNIERE, P COCHET, P AUFRAY, A LEBAS, A JEAN, O PAUL, A DENIAU, R ENEE, P DELADUNE, K LUTIGNEAUX, V LETOURNEUR, D EXMELIN, C HAMCHIN, E VOISIN, C BROHIER, N CHRETIEN, A LEGENDRE, L CLAIRE, S ENGUEHARD, V LENOEL, C KERVADEC, J-B ROUE LECUYER, T GAZDA, J-P JOUAN, J-M GAZDA, D LEMAIRE**

Votants : 47

Excusés :

W PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J QUETIER

V BUZE ayant donné pouvoir à C JORET

C MAURER ayant donné pouvoir à S MARAIS

H VOISIN ayant donné pouvoir à A MARIE

G VIEL ayant donné pouvoir à E AUBERT

L LEFEVRE ayant donné pouvoir à A HASLEY

T POULIQUEN

Absent :

J HASLEY, M BERNARD, J AMIOT, D BEROT, G OSMONT, B NIVELET, R DIENIS,

Secrétaire : O PAUL

Approbation du PV du 8 janvier 2016 et du compte rendu du 20 janvier 2016

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 8 janvier 2016 et du compte rendu du 20 janvier 2016 Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Inscription de points complémentaires à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'inscrire des points complémentaires à l'ordre du jour du Conseil :

- Modification de la délégation accordée au maire,
- Adhésion au CDAS,
- Manche numérique,

- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'eau,
- Tarifs d'indemnisation parking 6 juin/Tour de France,
- Tarifs des grilleurs 2016
- Mise à disposition d'une salle pour un professionnel de santé.
- Appel à souscription pour « Verdun, Forêt d'exception »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour du Conseil

31/2016 – Election du Maire délégué de la Commune de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé sa démission de ses fonctions de maire délégué de la Commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise à Monsieur le Préfet suite à son élection aux fonctions de Maire de la Commune nouvelle. Il indique que Monsieur le Préfet a accepté sa démission par lettre du 2 février 2016.

Il indique que le Conseil communal de la Commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise s'est réuni le 22 février 2016.

Lors de cette séance, le Conseil communal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, de proposer au Conseil municipal de la Commune de Sainte-Mère-Eglise la candidature de M. Stéphane VOISIN à l'élection de Maire délégué de la Commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers souhaitent présenter leur candidature aux fonctions de Maire délégué de la Commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur Stéphane VOISIN présente sa candidature aux fonctions de maire délégué de la Commune de Sainte-Mère-Eglise. Aucun autre conseiller ne fait acte de candidature.

Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : M. Alain LEGENDRE et MME Sylvie ENGUEHARD.

Après dépouillement des bulletins, Monsieur le Maire annonce les résultats.

Monsieur Stéphane VOISIN est élu maire délégué de la Commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise par 43 voix pour et 2 bulletins blancs.

32/2016 – Délibération portant création de l'indemnité d'administration et de technicité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

- DECIDE d'instaurer une indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque grade doit être compris entre 0 et 8.

| Cadres d'emplois | Grades | Montants de références annuels | Coefficients retenus (maxi 8) |
|-------------------------|--|--------------------------------|-------------------------------|
| Adjoints administratifs | Adjoints administratifs 1ère classe | 464.27 | 4 |
| | Adjoints administratifs 2ème classe | 449.24 | 2 |
| | | | |
| Adjoints techniques | Adjoints techniques principaux 2ème classe | 469.62 | 6 |
| | | | |

| | | | |
|-----------------------------|---|--------|---|
| | Adjointes techniques 1ère classe | 464.27 | 6 |
| | Adjointes techniques 2ème classe | 449.24 | 4 |
| | | | |
| Agents de maîtrise | Agents de maîtrise | 469.62 | 8 |
| | | | |
| ATSEM | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe | 469.62 | 3 |
| | | | |
| Adjointes du patrimoine | Adjointes du patrimoine 2ème classe | 449.24 | 3 |
| | | | |
| Agents de police municipale | Brigadier-chef principal | 490 | 5 |
| | | | |

FIXE les critères d'attribution individuelle comme suit :

- La manière de servir résultants de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle et du comportement,

DECIDE d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein) :

| Cadres d'emplois/Grades | Effectif | Crédit global |
|---|-----------------|----------------------|
| <u>Adjointes administratifs</u> | | |
| 1ère classe | 0.86 | 1 597.09 |
| 2ème classe | 0.79 | 709.80 |
| <u>Adjointes techniques</u> | | |
| principal 2ème classe | 2 | 5 635.44 |
| 1ère classe | 1 | 2 785.62 |
| 2ème classe | 14 | 25 157.44 |
| <u>Agents de maîtrise</u> | 1 | 3 756.96 |
| <u>ATSEM</u> | | |
| principal 2ème classe | 1 | 1 408.86 |
| <u>Adjointes du patrimoine</u> | | |
| 2ème classe | 1 | 1 347.72 |
| <u>Agents de police municipale</u> | | |
| brigadier-chef principal | 1 | 2 450.00 |
| TOTAL | 22.65 | 44 848.93 |

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CHARGE l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la Commune de Sainte-Mère-Eglise, selon les modalités exposées ci-dessus.

33/2016 – Délibération portant création de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés et les revalorisations indiciaires successives intervenues,

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois ou grades fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque grade ne peut excéder huit.

| Cadres d'emplois | Grades | Montants de références annuels | Coefficients retenus (maxi 8) |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Secrétaire de Mairie | | | |
| | Secrétaire de mairie | 1078.73 | |
| Rédacteurs | | | |
| | Rédacteur principal 1ère classe | 857.83 | 5 |
| | Rédacteur principal 2ème classe | 857.83 | 3 |
| | Rédacteur | 857.83 | 6 |

FIXE les critères d'attribution individuelle comme suit :

- Le supplément de travail fourni,
- L'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions ;

INFORME que l'IFTS n'est pas cumulable avec l'IAT et qu'elle ne peut être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service.

DECIDE d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (équivalent temps plein),

| Cadres d'emplois/Grades | Effectif | Crédit global |
|-----------------------------|----------|---------------|
| Secrétaire de Mairie | 0.17 | 0.00 |

| | | | |
|---------------------------------|------|------------------|--|
| | | | |
| Rédacteur | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | 1 | 4 289.15 | |
| Rédacteur principal 2ème classe | 1 | 2 573.49 | |
| Rédacteur | 1.14 | 5 867.56 | |
| | | | |
| TOTAL | 3.31 | 12 730.20 | |

Il est prévu que les emplois ouvrant droits à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CHARGE l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement et que le montant des attributions individuelles ne peut excéder huit fois le montant annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de la Commune de Sainte-Mère-Eglise, selon les modalités exposées ci-dessus.

34/2016 - Modification délégation maire

Monsieur le Maire indique avoir reçu des observations des services préfectoraux quant à certaines dispositions de la délibération concernant les délégations du Conseil municipal au maire.

S'agissant de la délégation prévue pour les marchés publics, le Conseil municipal avait précédemment autorisé Monsieur le Maire, lors de sa séance du 20 janvier 2016, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret.

Or la Préfecture nous indique que les dispositions de l'article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT prévoient que le maire peut, par délégation du conseil municipal, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délégation précédemment accordée suivant les dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la modification de la délégation accordée au Maire dans les conditions définies ci-dessus.

35/2016 – Renouvellement d'un CAE

Monsieur le Maire indique que le CAE d'animateur de Madame Delphine RENOUF est arrivé à échéance le 22 février 2016.

Monsieur le Maire indique qu'elle est éligible au renouvellement de son CAE pour 20 heures, dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil de renouveler le CAE de Madame Delphine RENOUF.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le renouvellement du CAE d'animateur de Madame Delphine RENOUF

36/2016 – Adhésion au CDAS

Monsieur le Maire précise que 2 des 5 communes historiques avaient adhéré au CDAS avant la création de la commune nouvelle. Il propose que la Commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise adhère au CDAS.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion de la Commune de Sainte-Mère-Eglise au CDAS,

37/2016 – Désignation des membres du CCAS

En vertu des articles R. 123-7 et R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 8 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal dont 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal.

En application du Code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, sont pourvus par les suivants de liste à laquelle appartient le ou les intéressés.

Monsieur le Maire indique que la Commission des Affaires Sociales s'est réunie pour faire des propositions. A l'issue de cette réunion, il est proposé 8 membres parmi les conseillers communaux :

- Didier CORNIERE,
- Philippe AUFROY,
- Annick JEAN,
- Jean-Pierre JOUAN,
- Elisabeth AUBERT,
- Sophie MICHEL,
- Chantal JORET,
- Sandrine MARAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la proposition de la Commission des Affaires Sociales,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le nombre des membres élus du Conseil d'administration à 8;
- PROCEDE à l'élection des 8 représentants du Conseil municipal comme suit

CCAS

Didier CORNIERE, Philippe AUFROY, Annick JEAN, Jean-Pierre JOUAN, Elisabeth AUBERT, Sophie MICHEL, Chantal JORET, Sandrine MARAIS

- AUTORISE le Maire à nommer les membres extérieurs.

38/2016 – Ajustement dans la composition des commissions

Monsieur le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent procéder à des ajustements dans la composition des commissions dont la liste est actuellement fixée comme suit :

Commissions

| | |
|--|--|
| Commission communale des impôts directs | à voir ultérieurement – l'harmonisation des taux ne commence que l'année prochaine |
| Finances | Le maire, M Jean (VP), P Aufray, R Drouet, A Jean, R Enée, D Lacotte, O Osmont, P Cochet |
| Bâtiments, réseaux, voirie, urbanisme, environnement | D. Lacotte (VP), D Exmelin, M Jean, D. Cornière, R Drouet, R Enée, O Osmont, P Deladune, P Aufray, J Santini |
| scolaire | M Bernard (VP), K Lutigneaux, A Hebert, S Marais, S Enguehard, J Santini, V Letourneur |
| Social | E Aubert (VP), C Joret (VP CCAS), S Michel, N Chretien, D Cornière, A Jean, P Aufray, R Enée, V Buze, A Legendre, J-P Jouan, S Marais |
| logement | communes déléguées – adjoint en charge Elisabeth Aubert |
| Sport | O Osmont (VP), A Legendre, A Hasley, C Brohier |
| Tourisme, 6 juin, animation place | S. Voisin (VP), V Lenoel, C Kervadec, S Marais, A Legendre, P Aufray, S Michel, A Hasley, E Aubert, O Paul, P Contentin, |
| Culture | E Aubert (VP), C Kervadec, G Viel, P Aufray, P Contentin, O Paul, J Hasley, S Voisin, |
| communication et relations avec les habitants | S Michel (VP), K Lutigneaux, N Chrétien, P Contentin, O Osmont, A Hasley, P Aufray, O Paul, J Hasley |
| Marché, commerce, artisanat | R Drouet (VP), P Aufray, P Contentin, D Lacotte, |
| Création d'un Maison de Santé Pluridisciplinaire | A Hebert (VP) C Kervadec, S Marais, N Chrétien, M Jean, D Lacotte, P Aufray, P Cochet, P Contentin, A Marie |
| Marais | Commune déléguée |
| Personnel communal | D Cornière (VP), D Lacotte, E Aubert, O Osmont, P Aufray, |
| Mutualisation des moyens | En réflexion, |

Monsieur Olivier PAUL indique vouloir intégrer la commission des affaires scolaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier la composition de la commission des affaires scolaires afin d'intégrer Monsieur Olivier PAUL.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la modification dans la composition des commissions telle que proposée ci-dessus.

39/2016 – Adhésion à la compétence informatique de gestion de Manche Numérique

Monsieur le Maire rappelle qu'un délégué auprès de Manche numérique avait été désigné lors de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 2016. Néanmoins le Conseil ne s'était pas prononcé sur l'adhésion de la Commune à la compétence informatique de gestion auprès de Manche Numérique.

En conséquence, il doit être procédé à une régularisation.

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion de la Commune nouvelle à la compétence informatique de gestion auprès de Manche numérique.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'adhésion de la Commune de Sainte-Mère-Eglise à la compétence informatique de gestion auprès de Manche numérique.

40/2016 – Commission communale des impôts directs

La Commune de sainte-Mère-Eglise doit désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs à proposer à la Direction Départementale des finances publiques de la manche en vue de la désignation de 8 membres titulaires et huit membres suppléants de la CCID.

La liste doit comporter deux titulaires et deux suppléants inscrits à l'un des rôles des impôts directs de la commune et domiciliés hors commune.

Le Conseil communal de la Commune de sainte-Mère-Eglise s'est réuni le 22 février et a décidé de proposer au Conseil municipal 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs selon la liste suivante.

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------------|------------------|
| DELADUNE René | VIEL Emile |
| GABRIEL Jean-Marie | LEHAY Anne-Marie |
| FEREY Cécile - 01/09/1945 | DORAPHE Marc |
| CAPELLE Bernard - 31/01/1952 | SAUVEY Geneviève |
| BERTIN Claude - 15/08/1943 | MILET Colette |

Il est également proposé de désigner 5 membres pour Chef du Pont dont un hors commune de la manière suivante :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|----------------------|
| LEBAS Alain | MARION Nadine |
| ENEE Roger | NEEL Mireille |
| COCHET Pierre | MARTIN Henri |
| AUFRAY Philippe | CUQUEMELLE Yves |
| DUVAL Yves (Blosville) | CUQUEMELLE Jean-Paul |

Il est proposé de désigner 2 membres pour Foucarville de la manière suivante :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------|---------------------------|
| BROHIER Claire | DELADUNE Philippe |
| LEGENDRE Alain | FARIBAUD Patrick (le Ham) |

Il est proposé de désigner 2 membres pour Beuzeville Au Plain de la manière suivante :

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|-------------------------------|
| JOUAN Jean-Pierre | ALLIX Jean-Paul |
| GAZDA Jean-Marc | LECONTE Blanche (Turqueville) |

La Commune d'Ecoquénéauville n'a pas proposé, pour l'heure, de membres.

Monsieur le Maire propose de reporter la désignation des membres de la CCID à sa prochaine séance.

41/2016 – Demande de DETR – Quartier de Beauvais

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux de réhabilitation des plusieurs rues : Les rues de Beauvais, Lemmonier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont suivant la plan de financement ci-dessous.

| aménagement quartier Beauvais | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------|------------|------------|------------|-----------------|------------|
| dépenses | | | | Recettes | | |
| | | estimation | HT | TTC | | |
| Lot 1 | réseaux | | 556 301,35 | 667 561,62 | FCTVA | 181 675,42 |
| | | EP | 170 205,50 | | SDEM | 12 000,00 |
| | | AEP | 130 414,95 | | Syndicat d'eau | 130 414,95 |
| | | EU | 238 242,50 | | Agence de l'eau | 76 704,27 |
| | étude géotechnique | | 7 500,00 | | département | 51 136,18 |

| | | | | | | |
|-------|----------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | essai compactage étanchéité | 7 500,00 | | | DETR | 100 000,00 |
| | levé topo | 2 438,40 | | | CCBCD | 64 000,00 |
| | passage caméra | 3 928,75 | | | amendes de police | 15 000,00 |
| Lot 2 | Voirie | | 291 601,00 | 349 921,20 | | |
| | bordures, caniveaux et trottoirs | 211 601,00 | | | | |
| | bande de roulement | 80 000,00 | | | | |
| Lot 3 | éclairage public | | 48 000,00 | 57 600,00 | | |
| | 24 réverbères | 48 000,00 | | | | |
| | divers | | 27 020,00 | 32 424,00 | | |
| | MO VRD | 20 520,00 | | | | |
| | AMO CG | 1 500,00 | | | | |
| | mission SPS | 5 000,00 | | | | |
| | | | 922 922,35 | 1 107 506,82 | | 630 930,82 |
| | | | | | reste à charge | 476 576,00 |
| | | | | | subv/fctva | reste à charge |
| | budget commune | 663 312,70 | | 795 975,24 | 503 090,37 | 292 884,87 |
| | budget assainissement | 259 609,65 | | 311 531,58 | 127 840,45 | 183 691,13 |
| | | <u>922 922,35</u> | | <u>1 107 506,82</u> | <u>630 930,82</u> | <u>476 576,00</u> |
| | | | | | 56,97% | 43,03% |

Il propose aux membres du conseil de solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation des travaux ci-dessus présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR

42/2016 – Demande de DETR – Réhabilitation de deux salles en mairie de sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux de réhabilitation de deux salles de la Mairie suivant le plan de financement ci desous :

Equipements publics catégorie 3

| | | | | | |
|------------|-------------|------------------------------------|------------------|--------|----------|
| Mairie SME | Salle Macé | plafond | 1 198,60 | | |
| | | Fourniture peinture (Tvx en régie) | 500,00 | | |
| | Salle Comat | plafond | 1 607,62 | | |
| | | peinture | 6 194,86 | | |
| | | travaux électricité (tvx en régie) | 606,40 | | |
| | | | 10 107,48 | 40,00% | 4 042,99 |

Il propose aux membres du conseil d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation des travaux ci-dessus présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR

43/2016 – Demande de DETR – Main courante au stade de foot

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux en vue de poser une main courante au stade de foot suivant le plan de financement ci-dessous.

| | | | | | |
|---------------|---------------|--|------------------|--------|----------|
| Stade de foot | main courante | | 11 920,00 | 40,00% | 4 768,00 |
|---------------|---------------|--|------------------|--------|----------|

Il propose aux membres du conseil d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation des travaux ci-dessus présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR

44/2016 – Demande de DETR – Accessibilité de la mairie de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux en vue de rendre accessible la mairie de Sainte-Mère-Eglise suivant le plan de financement ci-dessous :

Accessibilité catégorie 3

| | | | | |
|------------|---------------------------|------------------|--------|-----------|
| Mairie SME | ascenseur | 29 453,00 | | |
| | Maconnerie cage ascenseur | 8 004,98 | | |
| | Déplacement 4 radiateurs | 955,60 | | |
| | ouvertures portes | 7 634,00 | | |
| | électricité | 4 077,90 | | |
| | reprise des peintures | 5 961,84 | | |
| | | 56 087,32 | 40,00% | 22 434,93 |

Il propose aux membres du conseil d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation des travaux ci-dessus présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR

45/2016 – Demande de DETR – Accessibilité de la mairie annexe de Foucarville

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux en vue de rendre accessible la mairie annexe de Foucarville suivant le plan de financement ci-dessous :

| | | | | |
|--------------------|----------------|------------------|--------|----------|
| Mairie Foucarville | rampe accès | 3 247,07 | | |
| | rénovation mur | 7 146,55 | | |
| | | 10 393,62 | 40,00% | 4 157,45 |

Il propose aux membres du conseil d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la réalisation des travaux ci-dessus présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des services de l'Etat le subventionnement de cette opération par le versement de la DETR.

46/2016 – Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et de la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, dans son article 2 II organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

Vu le projet de la commune de Sainte Mère Eglise de réaliser un aménagement urbain qui engendre notamment des travaux de voirie sur les rues suivantes : Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont,

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts,

Considérant les statuts de la CCBDC, à savoir notamment son article B3 intitulé « Aménagement et entretien de la voirie » et libellé comme suit « Voiries communales et rurales goudronnées, reconnues en bon état avant d'être transférées à la charge de la CCBDC (...). En zone urbaine, les trottoirs restent de la compétence des communes »,

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle, objet de la présente maîtrise d'ouvrage déléguée s'établit globalement pour la commune de Sainte Mère Eglise et la CCBDC à 1 023 122.35 € HT, dont pour la voirie :

- Commune de Sainte Mère Eglise :211 601€ H.T.
- CCBDC: 80 000 € H.T.

Considérant que la commune de Sainte Mère Eglise porte le projet d'aménagement urbain,

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée ci-annexé,

Sur la base des éléments susvisés, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Sainte Mère Eglise et la CCBDC,
- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux des rues Lemonnier adrix, Beauvais, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont.

47/2016 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat d'eau et la Commune de Sainte-Mère-Eglise pour les travaux des rues de Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, dans son article 2 II organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

Vu le projet de la commune de Sainte Mère Eglise de réaliser un aménagement urbain qui engendre notamment des travaux de voirie sur les rues suivantes : Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont,

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts,

Considérant les statuts du syndicat d'adduction d'eau potable de Sainte-Mère-Eglise Chef-Du-Pont prévoit la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle, objet de la présente maîtrise d'ouvrage déléguée s'établit globalement pour la commune de Sainte Mère Eglise à 1 023 122.35 € HT, dont pour les travaux d'eau potable :

- Syndicat : 130 414.95€ H.T.

Considérant que la commune de Sainte Mère Eglise porte le projet d'aménagement urbain,

Sur la base des éléments susvisés, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Sainte Mère Eglise et le syndicat ;
- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux des rues Lemonnier adrix, Beauvais, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont.

48/2016 – Convention tripartite American Legion, AVA, Commune de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par les AVA pour la mise en place d'une convention tripartite sur le site de la Fière.

Il en donne lecture.

Cette convention tripartite seraient conclue entre l'American legion, les AVA et la commune de Sainte-Mère-Eglise.

Le terrain, appartenant aux AVA ne pourrait être cédé sans l'accord des deux autres partie et le propriétaire s'engage à en assurer l'entretien.

L'objectif de cette convention est de s'assurer que le site de la Fière et la mémoire des soldats américains morts au combat seront préservés dans le futur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, par 47 voix pour et 4 abstentions:

- AUTORISE la passation de cette convention tripartite,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Acceptation d'un legs

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sainte-Mère-Eglise est co-légataire universelle de Madame RABEC, décédée en 2015. Le montant du legs n'est pas encore connu de manière précise. Monsieur le Maire indique qu'il proposera aux membres du Conseil municipal d'accepter le legs lorsque l'ensemble des éléments auront été communiqués

49/2016 – Comptes administratifs des 5 communes historiques

Monsieur DENIAU quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2015 des 5 communes historiques de de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;

Le compte administratif 2015 de la commune de Beuzeville au Plain s'établit comme suit :

| | Beuzeville au Plain |
|---|---------------------|
| | CA 2015 |
| CA 2015 budget général résultat | |
| Fonctionnement budget commune | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 31 797,07 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 37 676,44 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 5 879,37 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 5 383,20 |
| Excédent cumulé | 11 262,57 |
| Investissement commune | |
| Total dépenses investissement 2015 | 2 576,72 |
| Total recettes investissement 2015 | 5 538,00 |
| Résultat d'investissement 2015 | 2 961,28 |
| report cumul antérieur | -2 923,56 |
| Restes à réaliser 2015 | 0,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | 37,72 |

Le compte administratif 2015 de la commune de Chef-Du-Pont s'établit comme suit :

| | CDP |
|--|---------|
| | CA 2015 |
| CA 2015 budget général résultat | |

Fonctionnement budget commune

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 612 621,72 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 634 122,08 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 21 500,36 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 81 082,89 |
| Excédent cumulé | 102 583,25 |

Investissement commune

| | |
|---|-------------------|
| Total dépenses investissement 2015 | 53 884,65 |
| Total recettes investissement 2015 | 68 832,51 |
| Résultat d'investissement 2015 | 14 947,86 |
| report cumul antérieur | -15 440,59 |
| Restes à réaliser 2015 | -19 640,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | -20 132,73 |

Le compte administratif 2015 de la commune de Ecoquenéauville s'établit comme suit :

| | Ecoquenéauville |
|--------------------------------------|------------------|
| CA 2015 budget général résultat | CA 2015 |
| Fonctionnement budget commune | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 32 481,76 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 48 341,60 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 15 859,84 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 18 709,00 |
| Excédent cumulé | 34 568,84 |

Investissement commune

| | |
|---|-----------------|
| Total dépenses investissement 2015 | 1 215,93 |
| Total recettes investissement 2015 | 8 006,00 |
| Résultat d'investissement 2015 | 6 790,07 |
| report cumul antérieur | 2 285,00 |
| Restes à réaliser 2015 | 0,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | 9 075,07 |

Le compte administratif 2015 de la commune de Foucarville s'établit comme suit :

| | Foucarville |
|--------------------------------------|------------------|
| CA 2015 budget général résultat | CA 2015 |
| Fonctionnement budget commune | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 228 078,25 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 225 212,86 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | -2 865,39 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 55 856,70 |
| Excédent cumulé | 52 991,31 |

Investissement commune

| | |
|---|-------------------|
| Total dépenses investissement 2015 | 5 939,95 |
| Total recettes investissement 2015 | 155 000,00 |
| Résultat d'investissement 2015 | 149 060,05 |
| report cumul antérieur | 3 770,70 |
| Restes à réaliser 2015 | 0,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | 152 830,75 |

Le compte administratif 2015 de la commune de Sainte-Mère-Eglise s'établit comme suit :

| | SME |
|---|-------------------|
| CA 2015 budget général résultat | CA 2015 |
| Fonctionnement budget commune | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 1 457 069,07 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 1 577 932,93 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 120 863,86 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 0,00 |
| Excédent cumulé | 120 863,86 |
| Investissement commune | |
| Total dépenses investissement 2015 | 375 120,91 |
| Total recettes investissement 2015 | 473 771,75 |
| Résultat d'investissement 2015 | 98 650,84 |
| report cumul antérieur | 0,00 |
| Restes à réaliser 2015 | 131 160,95 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | 229 811,79 |

Il présente les comptes administratifs des budgets d'assainissement 2015 de Chef du Pont et de Sainte-Mère-Eglise.

Le compte administratif 2015 de l'assainissement de Chef-Du-Pont s'établit comme suit :

| | CDP |
|---|------------------|
| Fonctionnement Assainissement | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 137 559,31 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 142 757,65 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 5 198,34 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 14 612,35 |
| Excédent cumulé | 19 810,69 |
| Investissement assainissement | |
| Total dépenses investissement 2015 | 85 131,30 |
| Total recettes investissement 2015 | 114 060,39 |
| Résultat d'investissement 2015 | 28 929,09 |
| report cumul antérieur | 11 461,18 |
| Restes à réaliser 2015 | -30 585,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | 9 805,27 |

Le compte administratif 2015 de l'assainissement de Sainte-Mère-Eglise s'établit comme suit :

| | SME |
|--------------------------------------|------------------|
| Fonctionnement Assainissement | |
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 155 984,93 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 212 725,17 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 56 740,24 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 0,00 |
| Excédent cumulé | 56 740,24 |
| Investissement assainissement | |
| Total dépenses investissement 2015 | 264 193,21 |
| Total recettes investissement 2015 | 145 576,65 |

| | |
|---|--------------------|
| Résultat d'investissement 2015 | -118 616,56 |
| report cumul antérieur | 0,00 |
| Restes à réaliser 2015 | -28 405,00 |
| Solde d'investissement au 31/12/2015 | -147 021,56 |

Il présente enfin les comptes administratifs 2015 des budgets CCAS des communes de de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;

Le compte administratif 2015 du CCAS de la commune de Beuzeville au Plain s'établit comme suit :

| | Beuzeville au Plain |
|------------------------------------|---------------------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 532,11 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | -532,11 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 532,11 |
| Excédent cumulé | 0,00 |

Le compte administratif 2015 du CCAS de la commune de Chef-Du-Pont s'établit comme suit :

| | CDP |
|------------------------------------|-----------------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 4 086,79 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 3 546,85 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | -539,94 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 2 414,00 |
| Excédent cumulé | 1 874,06 |

Le compte administratif 2015 du CCAS de la commune de Ecoqueneauville s'établit comme suit :

| | Ecoqueneauville |
|------------------------------------|-----------------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 0,00 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | 0,00 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 0,00 |
| Excédent cumulé | 0,00 |

Le compte administratif 2015 du CCAS de la commune de Foucarville s'établit comme suit :

| | Foucarville |
|------------------------------------|---------------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 436,64 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement 2015 | -436,64 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 1 323,00 |
| Excédent cumulé | 886,36 |

Le compte administratif 2015 du CCAS de la commune de Sainte-Mère-Eglise s'établit comme suit :

| | SME |
|------------------------------------|----------|
| Total dépenses fonctionnement 2015 | 4 136,20 |
| Total recettes fonctionnement 2015 | 5 180,00 |

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Résultat de fonctionnement 2015 | 1 043,80 |
| Excédent reporté au 31/12/2014 | 8 596,10 |
| Excédent cumulé | 9 639,90 |

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, par 40 voix pour :

- APPROUVE les comptes de gestion 2015 des communes de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;
- APPROUVE les comptes de gestion 2015 de l'assainissement de Chef-Du-Pont et de Sainte-Mère-Eglise ;
- APPROUVE les comptes de gestion 2015 du CCAS des communes de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;

50/2016 – Comptes de gestion du comptable public

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE DE BEUZEUVILLE AU PLAIN

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune de Beuzeville au Plain.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE DE CHEF DU PONT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune de Chef-du-Pont.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE D'ECOQUENEAUVILLE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune de Ecoquénéauville.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE FOUCARVILLE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune de Foucarville.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT CHEF DU PONT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de l'assainissement de Chef-du-Pont.

COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT SAINTE MERE EGLISE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 de l'assainissement de Sainte-Mère-Eglise.

COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS BEUZEUVILLE AU PLAIN

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du CCAS de Beuzeville au Plain.

COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS CHEF DU PONT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du CCAS de Chef-du-Pont.

COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS D'ECOQUENEAUVILLE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du CCAS d'Ecoquénéauville.

COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS FOUCARVILLE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du CCAS de Foucarville.

COMPTE DE GESTION 2015 – CCAS SAINTE-MERE-EGLISE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du CCAS de Sainte-Mère-Eglise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les comptes de gestion 2015 des cinq communes historiques, les comptes de gestion de l'assainissement de Chef-du-Pont et de Sainte-Mère-Eglise et les comptes de gestion des CCAS des cinq communes historiques.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, par 40 voix pour.

- APPROUVE le compte de gestion 2015 de la Commune des communes de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;
- APPROUVE le compte de gestion 2015 de l'assainissement des communes de Chef-Du-Pont et de Sainte-Mère-Eglise ;
- APPROUVE le compte de gestion 2015 des CCAS des communes de de Beuzeville au Plain, Chef-Du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville et Sainte-Mère-Eglise;

Orientations budgétaires 2016

Monsieur le Maire expose les orientations budgétaires suivantes :

En fonctionnement :

- Faire des économies sur le 011 :
 - renégocier des contrats : assurances, téléphonie etc...
 - renégociation des emprunts
 - notre politique en matière d'entretien et d'énergie?
- Tenir le 012
- financement du service urbanisme : généralisation et augmentation de la taxe d'aménagement ?
- financement école privée
- Eclairage public : entreprise privée ou SDEM ?
- Entretien des cloches
- contrat d'entretien sur les ERP
- adhésion au FGDON

En investissement

- La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)
- acquisition de terrains
- Le quartier Beauvais
- aménagement de la mairie
- accessibilité
 - Chef du Pont
 - Foucarville
 - SME
- effacement réseaux
 - Foucarville
 - SME
- équipement technique
- projets divers

51/2016 – Tarifs indemnisation parking 6 juin/Tour De France

Monsieur le Maire indique que plusieurs propriétaires mettent habituellement à disposition de la Commune de Sainte-Mère-Eglise des terrains servant de parking pour les festivités du 6 juin.

A cette occasion, la commune leur verse une indemnité de 50€ par hectare de terrain mis à disposition.

En 2016, la Commune de Sainte-Mère-Eglise accueillera les festivités du 6 juin ainsi que les événements liés au Tour De France.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire disposer d'une capacité d'accueil des touristes importante et sur une période plus longue.

Il propose donc de verser, pour 2016, une indemnité de 50€ par hectare aux propriétaires qui mettront leur terrain à disposition pour le 6 juin et une indemnité de 50€ pour ceux qui mettront leur terrain à disposition pour les événements liés au Tour de France. Certains pourront ainsi se voir verser une indemnité de 100€ par hectare s'ils mettent leur terrain à disposition de la Commune pour les deux événements.

L'indemnité sera versée au propriétaire du terrain qui devra en faire bénéficier l'exploitant dans la mesure où cette indemnité vise à compenser les pertes d'exploitation entraînées par l'occupation du terrain.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le versement d'une indemnité de 50€ par hectare aux propriétaires concernés par la mise à disposition de terrain pour les événements liés au Tour du France et 50€ par hectare pour les festivités liées au 6 juin 2016, cette indemnité venant compenser les pertes d'exploitation.

- DIT que la dépense sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Commune

52/2016 – Tarifs grilleurs 2016

Monsieur le Maire indique que les commerçants de Sainte-Mère-Eglise et des grilleurs participent aux festivités du 6 juin. Ils disposent d'un emplacement pour un barnum et/ou des grillades sur la place du 6 juin et à la Fièrè.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'emplacement de la manière suivante :

Sur la place de l'Eglise :

- 400€ pour une activité et 700€ pour 2 activités

Sur le site de la Fièrè :

- 300€ pour une activité et 500€ pour deux activités

Cette régie de recette est rattachée à celle du marché, les droits de place seront perçus par le régisseur du marché. Un reçu sera remis contre paiement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les tarifs des emplacements des grilleurs et des barnums dans les conditions énoncées ci-dessus.
- DIT que la recette sera perçue sur la section de fonctionnement du budget de la Commune

53/2016 – Mise à disposition d'une salle pour les professionnels de santé

Monsieur le Maire indique avoir rencontré une diététicienne, professionnelle de santé qui souhaitant qu'une salle lui soit mise à disposition pour des consultations chaque lundi.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que la salle Cornat soit mise à sa disposition pour 40€ par mois.

Il précise qu'une convention de mise à disposition devra être conclue.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- AUTORISE la mise à disposition de la salle Cornat à la professionnelle de santé pour un montant de 40€ par mois.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget de la commune.

54/2016 – Souscription « Verdun 2016, une Forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

Monsieur le Maire présente le projet d'appel à souscription pour « Verdun 2016, une Forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

Il indique que ce projet vise à récolter des fonds pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille de Verdun et favoriser sa transmission aux jeunes générations.

Monsieur le Maire indique qu'il est soucieux de faire sauvegarder la mémoire d'un tel lieu, symbole majeur de la 1^{ère} guerre mondiale.

Il propose donc aux membres du Conseil de soutenir le projet de mise en valeur du site de la Forêt de Verdun en adressant un don de 100€.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le versement d'une somme de 100€ pour soutenir le projet de mise en valeur du site de le Forêt de Verdun.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rattachant à ce projet.
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

Le Maire

Jean Quétier

Chantal Joret

Daniel Lacotte

Jemmy Santini

René Drouet

Patrick Contentin

Annie Hébert

William Palfreyman

Corinne Maurer

Stéphane Voisin

| | | | |
|-----------|----------|---------------|--------------|
| Sandrine | Marais | Katell | Lutigneaux |
| Sophie | Michel | Virginie | Letourneur |
| Véronique | Buze | Daniel | Exmelin |
| Audrey | Hasley | Elisabeth | Aubert |
| Hervé | Voisin | Christelle | Hamchin |
| Lucie | Lefèvre | Emmanuel | Voisin |
| Johnny | Hasley | Claire | Brohier |
| Aurore | Marie | Nadine | Chrétien |
| Didier | Cornière | Alain | Legendre |
| Pierre | Cochet | Rémi | Dienis |
| Philippe | Aufray | Ludovic | Claire |
| Michel | Bernard | Sylvie | Enguehard |
| Alain | Lebas | Virginie | Lenoël |
| Jérémy | Amiot | Catherine | Kervadec |
| David | Bérot | Gérard | Viel |
| Annick | Jean | Olivier | Osmont |
| Olivier | Paul | Jean-Baptiste | Roue-Lecuyer |
| Marcel | Jean | Thierry | Gazda |
| Alain | Deniau | Jean-Pierre | Jouan |
| Roger | Enée | Jean-Marc | Gazda |
| Gérard | Osmont | Thierry | Pouliquen |
| Bernard | Nivelet | Dominique | Lemaire |
| Philippe | Deladune | | |